

Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope (APPB)

Description

Thème	Zonages
Résumé de la donnée	Les zones soumises aux APPB concernent des milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées, protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement. Ces zones ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leurs alimentation, reproduction, repos ou survie. Ces zones peuvent être constituées de mares, de marécages, de marais, de haies, de bosquets, de landes, de dunes, de pelouses ou de toute autre formation naturelle peu exploitée par l'Homme.
Emprise géographique	France métropolitaine
Mise à jour et référence temporelle	La mise à jour est variable selon les sites. De nouveaux projets d'APPB sont régulièrement créés.
Type	Vecteur
Résolution spatiale	1/25 000ème
Système(s) de projection	RGF93/Lambert 93

Accès

Accessibilité	Tarification : Gratuit
Producteur de la donnée	MNHN, DREAL
Adresse internet	Sites du MNHN et sites des DREAL
Format de la donnée	Shapefile, TAB

Utilisation dans le cadre de la TVB

Echelle(s) d'utilisation	Régionale, Départementale, Intercommunale, Communale, PN / PNR
Éléments utiles pour la TVB pouvant être identifiés	Les APPB sont des zonages de protection forte, ils ont donc vocation à intégrer la TVB en tant que réservoirs de biodiversité.
Avantages	Les données relatives aux APPB sont gratuites et facilement accessibles. Elles sont également utilisables directement dans les logiciels SIG.
Limites	A l'intérieur des limites de ces zonages l'occupation du sol n'est pas détaillée, et les espèces recensées au sein du zonage ne sont pas géolocalisées de manière précise.
Cas d'utilisation	Vous trouverez des cas d'utilisation des APPB dans tous les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique.

Source URL: <http://trameverteetbleue.fr/node/1228?language%3Den=en>